

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

Déjà novembre. Le passage en zone rouge pour la région de la Capitale-Nationale ne nous a pas rendu le quotidien plus agréable et facile, mais cela n'a pas eu d'impact majeur pour les élèves et le personnel de l'école. Malgré le resserrement de certaines mesures, nous avons une belle collaboration des élèves et les routines sont, pour la plupart des élèves, bien intégrées. Néanmoins, inutile de vous rappeler toute l'importance du respect des mesures sanitaires demandées à tous et à chacun en tout temps. C'est avec toutes ces actions que nous pourrions retrouver une certaine normalité avec le temps. Comme la vie continue, voici quelques informations pour vous. Merci d'en prendre connaissance et d'y donner suite, s'il y a lieu.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021

La première rencontre du conseil d'établissement a eu lieu le 13 octobre dernier. Lors de cette rencontre madame Isabelle Thériault a été élue présidente et monsieur Éric Guimond vice-président. Lors de cette réunion, le calendrier des prochaines rencontres a aussi été établi soit les lundis 23 novembre 2020, 1^{er} février 2021, 29 mars 2021, 10 mai 2021 et 7 juin 2021. Pour le moment, les réunions se tiendront en format visioconférence TEAMS dès 19 h. Lorsqu'il nous sera possible de les tenir en présentiel, elles se dérouleront à la bibliothèque de l'école Jules-Émond.

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que les séances doivent être publiques. Étant donné la situation liée à la COVID-19, le gouvernement a établi au printemps dernier avec le Décret 1039-2020 que « toute séance publique d'un conseil d'établissement d'un établissement d'enseignement doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ». C'est pourquoi, au cours des derniers mois, les procès-verbaux ont été déposés rapidement en format provisoire sur le site Internet de l'école afin de vous permettre de prendre connaissance des discussions et des décisions du conseil.

Dernièrement, il nous a été signalé qu'il nous était possible de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire en vue d'assister par visioconférence TEAMS, micro fermé, aux réunions. Bien entendu, comme un point *Questions et interventions du public* est toujours mis à l'ordre du jour, il serait alors possible pour ces personnes de s'adresser aux membres du conseil, mais à ce seul moment pendant la réunion. Ainsi, si vous voulez assister à une réunion comme public, la procédure pour vous inscrire sera indiquée sur les ordres du jour qui seront déposés sur le site Internet de l'école généralement le mercredi qui précède la réunion. Aussi, il vous sera toujours possible de nous faire part de vos questions ou préoccupations en nous écrivant à l'adresse de courriel suivante bouffard.luc@cscapitale.qc.ca ou auprès de l'un ou l'autre de vos représentants. Le bottin des membres peut être transmis aux parents qui en font la demande.

Enfin, les modifications apportées à la LIP en février dernier ont rendu obligatoire une formation pour tous les nouveaux membres d'un conseil d'établissement. Des capsules et des documents ont été mis en ligne sur le site du MEQ à cette fin. Si le sujet vous intéresse, nous vous invitons à les consulter pour vous aider à mieux comprendre les rôles et responsabilités de vos représentants. Voici le lien : [Formation obligatoire pour les membres des CÉ.](#)

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE : BULLETINS ET AJOUT DE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES AU CALENDRIER

Dans le calendrier que vous avez reçu en début d'année, la première étape devait se terminer le 13 novembre. Le 8 octobre dernier, le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, nous informait de modifications qu'il avait apportées au régime pédagogique en lien avec la transmission des bulletins aux parents

afin de permettre de laisser davantage de place aux apprentissages étant donné la réalité scolaire vécue par les élèves au cours des derniers mois. Pour cette année uniquement, seuls deux bulletins vous seront transmis au lieu de trois. Le premier devra être produit au plus tard le 22 janvier prochain et le deuxième en fin d'année. De plus, la pondération des étapes a été modifiée, elle sera de 50 % pour chacune des deux étapes et toutes les matières y seront évaluées.

Même s'il a été décidé de supprimer le bulletin de novembre, il a tout de même été demandé aux écoles de s'assurer de remettre une communication écrite aux parents au plus tard le 20 novembre (vous avez déjà reçu de notre part la première communication le 7 octobre dernier par l'intermédiaire du ou de la titulaire de votre enfant) et de maintenir les rencontres qui se tiennent à ce moment habituellement. Nous vous transmettrons au cours des prochaines semaines la forme que prendront ces rencontres en fonction, bien entendu, de l'évolution des mesures sanitaires (rencontre téléphonique, par visioconférence ou en présentiel si la situation le permet).

Aussi, le 29 octobre, nous avons été informés d'une nouvelle modification au régime pédagogique. Afin de favoriser des conditions propices au déploiement des services éducatifs à distance auquel peuvent être confrontées toutes les écoles à un moment ou un autre en contexte de pandémie (nous avons d'ailleurs déjà eu à le faire pour deux classes depuis le début de l'année), trois journées de formation et de planification pour le personnel seront ajoutées au calendrier scolaire. Le nombre de jours de classe passera donc de 180 à 177. Lorsque nous aurons convenu de ces journées pédagogiques, vous recevrez un nouveau calendrier. Ce changement aura bien entendu un impact sur votre organisation familiale. Les parents dont les enfants sont déjà inscrits au service de garde pourront l'utiliser et il devra vous être offert gratuitement.

ARRIVÉE DES ÉLÈVES LE MATIN ET EN DÉBUT D'APRÈS-MIDI

L'entrée des élèves se fait le matin à partir de 8 h et après le dîner à partir de 12 h 45. Une cloche sonne à ce moment pour l'indiquer. Comme la présence des surveillants aux différentes portes d'entrée se termine à 8 h 10 et à 12 h 55, il est très important que votre enfant arrive quelques minutes avant la fin de la surveillance s'il ne veut pas se cogner le nez sur une porte verrouillée. Même si les surveillants demeurent vigilants et vérifient s'il reste des enfants sur la cour à la fin de leur surveillance, advenant que cela arrive, il est important de lui dire qu'il devra passer par l'entrée principale de l'école et se rendre au secrétariat où la secrétaire lui remettra un billet de retard. Par mesure de sécurité, nous vous rappelons aussi qu'aucun enfant ne devrait se retrouver dans la cour avant le début de la surveillance le matin et le midi s'il n'est pas inscrit au service de garde.

Aussi, pour les parents qui viennent reconduire leur enfant à l'école, il est important que vous le laissiez à l'entrée de la cour et que vous partiez immédiatement. Il est inutile que vous demeuriez sur place jusqu'au moment où votre enfant entre dans l'école. À ce moment-ci de l'année, il devrait être capable de se rendre sur la cour de façon totalement autonome. De plus, lorsque vous demeurez sur place, votre enfant a tendance à se référer à vous au lieu de faire ce qui est attendu de lui à ce moment. Nous avons vraiment besoin de votre collaboration.

CIRCULATION AUTOMOBILE VS SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

La circulation automobile sur les terrains de l'école n'est pas toujours des plus sécuritaires... et, le pire, ce sont des parents qui sont généralement derrière le volant... La sécurité des élèves devrait être une priorité pour tout un chacun. Une attention particulière doit être apportée à la vitesse et au respect de la signalisation et des interdictions. De plus, vous devez en tout temps éviter de circuler sur les terrains de l'école pendant les périodes de présence des autobus. Nous constatons que certains parents, tout particulièrement à l'école Amédée-Boutin, circulent à travers les autobus même s'il leur a été demandé de laisser leur enfant plutôt devant l'église pour ne pas nuire à l'arrivée des autobus et des élèves piétons. Votre collaboration et votre vigilance nous sont vraiment essentielles.

LE TEMPS FROID QUI S'INSTALLE

Compte tenu du temps plus froid qui semble vouloir s'installer pour de bon, il est important que votre enfant soit toujours bien habillé, et ce, en fonction de la température et de la saison (manteau, foulard, gants, bottes, etc.). Il pourra ainsi mieux profiter de ses récréations et des autres activités qui se tiennent à l'extérieur. Cependant, il ne faudrait pas que votre enfant oublie d'apporter des souliers d'intérieur et, plus spécifiquement, des espadrilles pour les activités au gymnase. Si votre enfant va au service de garde le matin, ses souliers d'intérieur devraient toujours être dans son sac d'école.

PRÉPARATION DE VOTRE ENFANT POUR SA JOURNÉE DE CLASSE

Nous vous demandons d'assurer une vigilance avant le départ de votre enfant pour l'école afin qu'il ait bien avec lui tout ce dont il aura besoin pour sa journée : matériel scolaire, boîte à lunch, gourde d'eau, etc. Le secrétariat doit souvent gérer des oublis qui auraient pu être évités. C'est un temps fou pour les secrétaires qui pourrait être utilisé plus efficacement avec une simple vérification de votre part.

COLLATION – REPAS DU MIDI AU SERVICE DE GARDE

Au cours des dernières semaines, nous avons constaté que des enfants avaient avec leur repas du dîner des friandises (chips, chocolat, bonbons, etc.). Il importe de vous rappeler que dans le code de conduite de l'école, il est bien précisé que ce genre d'aliments ne doit pas faire partie des aliments qu'un enfant apporte à l'école sauf pour de rares exceptions comme une occasion spéciale (Halloween, Noël, etc.). De plus, vous devez toujours vous assurer que les aliments qui se retrouvent dans les collations ou la boîte à lunch de votre enfant ne contiennent pas de traces de noix ou d'arachides, bien entendu, pour des raisons de sécurité dues aux allergies plus répandues pour ces aliments. Pour les collations en classe, seuls les fruits frais, les légumes frais et les fromages sont permis.

Comme vous le savez, les repas du midi sont pris pour la plupart des enfants dans leur local de classe. Il arrive encore que des parents envoient des repas à réchauffer ce qui n'est pas possible cette année. Vous devez donc absolument prévoir un lunch froid ou dans un contenant de type Thermos, car aucun four à micro-ondes n'est rendu disponible. Il va sans dire qu'aucun partage de nourriture ne peut être permis.

Nous vous souhaitons une belle fin de journée.

Luc Bouffard

Directeur

2020-10-29